



1978 COURTAGE ASSURANCES

PARTICULIERS, PROFESSIONNELS ET ENTREPRISES

1



SOLUTIONS POUR PARTICULIERS

- **MULTIRISQUE HABITATION ET ASSURANCE SCOLAIREP. 4**
- **ASSURANCE AUTO.....P. 5**
- **ASSURANCE MOTO ET NOUVELLES MOBILITÉS.....P. 6 - 7**
- **ASSURANCE PROTECTION JURIDIQUE ET CYBER.....P. 8 - 9**
- **COMPLÉMENTAIRE SANTÉ ET SANTE DES ANIMAUX.....P. 10– 13**
- **PRÉVOYANCE FAMILLEP. 14**
- **RETRAITE INDIVIDUELLE.....P. 15**
- **ASSURANCE EMPRUNTEUR.....P. 16**
- **ASSURANCE DÉPENDANCE.....P. 17**
- **ASSURANCE PLAISANCE.....P. 18**

SOLUTIONS POUR LES PROFESSIONNELS ET LEUR ENTREPRISE

- **MULTIRISQUE PROFESSIONNELLE.....P. 19**
- **RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLEP. 20**
- **ASSURANCE AUTO ET 2 ROUES.....P. 21**
- **ASSURANCE HOMME CLE.....P. 22**
- **RC DECENNALE ET DOMMAGE OUVRAGE.....P. 23 - 24**
- **PRÉVOYANCE TNSP. 25**
- **RETRAITE TNS.....P. 26**

- **PRESENTATION CABINET ET FAISONS CONNAISSANCE.....P. 27 - 29**

ASSURANCE MULTIRISQUE HABITATION ET ASSURANCE SCOLAIRE



Grâce à la Loi Hamon, dite de consommation, changez d'assurance Habitation, si votre contrat a plus d'un an ...
On se charge des démarches administratives.

Assurance classique et avantageuse pour les locataires, les étudiants et les propriétaires non occupant (assurance Obligatoire depuis la loi ALUR).
Possibilité d'ajout d'assurance scolaire et extra-scolaire.



L'assurance Responsabilité Civile scolaire et vie privée pour protéger les enfants, les collégiens, les lycéens et les étudiants jusqu'à 28 ans, au cours de leurs activités quotidiennes. Que ce soit une activité scolaire, extra-scolaire ou de loisirs à titre privé, nous prenons en charge les frais médicaux, l'assistance en cas de maladie ou d'accident et de nombreuses autres garanties essentielles.

DOCUMENTS A FOURNIR

- Carte nationale d'identité
- Rib
- Certificats de scolarité (assurance scolaire)

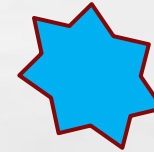


ASSURANCE AUTO

- **Assurance risques classiques**
- **Assurance risques aggravés (malussés, résiliés...)**
- **Assurance voiture sans permis**
- **Assurance Auto Haut de gamme**
- **Assurance Temporaire de 1 à 90 jours**
- **Assurance protection permis de conduire**
- **Assurance Camping car**

DOCUMENTS A FOURNIR

- **Permis de conduire des conducteurs**
- **Relevé d'information**
- **Carte grise véhicule**
- **Carte nationale d'identité**
- **RIB**



POINT INFO

Grâce à la Loi Hamon, dite de consommation, changez d'assurance Auto si votre contrat a plus d'un an ...

On se charge des démarches administratives.

ASSURANCE MOTO ET NOUVELLES MOBILITÉS



- Assurance Moto

Le contrat customisé selon le profil du motard et de la cylindrée à partir de 125 cm³. Moto sportive ? Roadster ? Custom ? Nous proposons à vos clients motards des garanties spécifiques par typologie de conducteurs et de véhicules.

- Assurance Nouveaux Véhicules Électriques Individuels



Le contrat pour les Nouveaux Véhicules Électriques Individuels limités à 25 km/h. Vos clients adeptes des nouvelles mobilités de type trottinette électrique, hoverboard, gyropode, gyroroue ou scooter électrique ultraléger nécessitent une assurance obligatoire incluant la Responsabilité Civile.

- Assurance Vélo



Le contrat pour les vélos et les vélos à assistance électrique, neufs ou d'occasion, avec une valeur jusqu'à 8 000 €. Qu'il s'agisse d'un vélo classique ou électrique, ce contrat est ouvert à tout type de vélos : route, ville, course, hybride, VTT et Vélo à Assistance Électrique (VAE).

- Assurance Cyclo



Le contrat pour les 2 ou 3 roues de 50 cm³ à 124 cm³. Votre assuré a 14 ans minimum et souhaite assurer son scooter ? Nous le protégeons pour tous ses trajets privés et professionnels avec une assistance sans franchise kilométrique en cas d'accident et une franchise 50 km du domicile en cas de panne.

- Assurance Quad



Le contrat pour les 4 roues de cylindrées strictement inférieures à 600 cm³. Votre client possède un quad homologué et immatriculé, d'une valeur inférieure à 23 000 € ? Nous lui proposons des garanties indispensables et renforcées à partir de 16 ans minimum.

DOCUMENTS A FOURNIR

- **PERMIS DE CONDUIRE DES CONDUCTEURS (MOTO , CYCLO)**
 - **RELEVÉ D'INFORMATION**
- **CARTE GRISE VÉHICULE / DOCUMENT D'IDENTIFICATION**
 - **CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ**
 - **RIB**

ASSURANCE PROTECTION JURIDIQUE



OFFRE UNE PROTECTION COMPLÈTE CONTRE LES LITIGES DE LA VIE PERSONNELLE ET PROFESSIONNELLE.

- **PACK DE GARANTIE QUI OFFRE UNE PROTECTION COMPLÈTE**
- **FORMULE UNIQUE**
- **PROTECTION POUR TOUTE LA FAMILLE (SOUSCRIPTEUR, CONJOINT, AINSI QUE TOUTE PERSONNE FISCALEMENT À LA CHARGE DE L'ASSURÉ)**

Ce contrat permet de garantir les risques juridiques auxquels vous pouvez être confrontés, que ce soit un litige avec un fournisseur d'accès internet, un différend avec un voisin ou un employeur, un désaccord entre un locataire et propriétaire ou encore un problème lié à un achat sur internet ou à un achat immobilier.

La protection juridique vie privée informe et accompagne l'assuré dans la recherche d'une solution amiable, et le cas échéant à prendre en charge les frais de justice.



CYBER@SSUR

- **CYBER@SSUR - UNE SOLUTION INNOVANTE POUR LA PROTECTION DES RISQUES CYBER**

CYBER@SSUR COUVRE ET ANTICIPE LES DOMMAGES LIÉS AUX RISQUES SUR INTERNET. LES RISQUES NUMÉRIQUES ÉTANT MULTIPLES, CE CONTRAT DISPOSE DE 4 GARANTIES ESSENTIELLES ET D'UNE PLATEFORME DÉDIÉE POUR ACCOMPAGNER L'ASSURÉ DANS LA RÉOLUTION DE SON PROBLÈME.

- **BONNE LIVRAISON D'E-ACHATS** - Incident de livraison suite à un achat sur un site e-marchand
- **E-RÉPUTATION** - Photos ou propos diffamatoires diffusés sur internet
- **DEUIL NUMÉRIQUE** - En cas de difficultés, contrôle du devenir de son identité numérique après son décès
- **USURPATION D'IDENTITÉ** - Vol de données par une personne mal intentionnée

TARIFS :

Prime TTC ANNUELLE	84,00 €
Prime TTC MENSUELLE	7,00 €

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ ET SANTÉ DES ANIMAUX

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ - SENIOR

CONDITIONS DE SOUSCRIPTION

- ÂGE À L'ADHÉSION : À PARTIR DE 60 ANS
- STATUT PROFESSIONNEL : TOUS
- LIEU DE RÉSIDENCE : FRANCE MÉTROPOLITAINE (CORSE INCLUS), LES DROM (HORS MAYOTTE), SAINT-BARTHÉLEMY ET SAINT-MARTIN.



POINTS FORTS : UN PRODUIT MODULAIRE AVEC 3 FORMULES À LA CARTE : DE L'HOSPITALISATION SEULE À UNE FORMULE HOSPITALISATION + SOINS COURANTS + AUTRES FRAIS DE SANTÉ ; JUSQU'À 8 NIVEAUX

DE PRESTATIONS

- UNE SURCOMPLÉMENTAIRE POUR CHOISIR LIBREMENT SON MÉDECIN (DPTAM OU NON)
- UNE PRISE EN CHARGE DE L'AUTOMÉDICATION ET DES MÉDECINES COMPLÉMENTAIRES EN INCLUSION
- LA FIDÉLITÉ RÉCOMPENSÉE : DES GARANTIES AMÉLIORÉES APRÈS 2 ANS D'ADHÉSION
- TÉLÉCONSULTATION ILLIMITÉE 24H/24 ET 7J/7
- 500 € DE SERVICE À LA PERSONNE EN CAS D'HOSPITALISATION AVEC L'ASSISTANCE

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ - ACTIFS

CONDITIONS DE SOUSCRIPTION

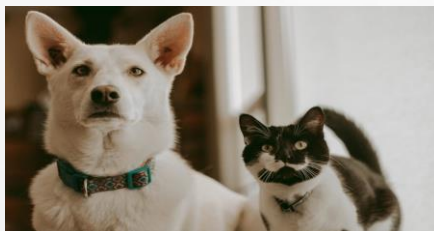
- ÂGE À L'ADHÉSION : À PARTIR DE 18 ANS
- STATUT PROFESSIONNEL : TOUS
- LIEU DE RÉSIDENCE : FRANCE MÉTROPOLITAINE (CORSE INCLUS), DROM (HORS MAYOTTE), SAINT-BARTHÉLEMY ET SAINT-MARTIN.



POINTS FORTS UN PRODUIT SIMPLE AVEC 6 NIVEAUX DONT UN NON RESPONSABLE POUR ÊTRE COUVERT À HAUTEUR DU TICKET MODÉRATEUR

- 3 RENFORTS POUR S'ADAPTER AUX BESOINS DU CLIENT : BIEN-ÊTRE, HOSPITALISATION, DOA
- UN CONTRAT ADAPTÉ À TOUS LES PROFILS ET À TOUTES LES SITUATIONS DE VIE
- UNE COUVERTURE ÉTENDUE DES DÉPENSES OPTIQUES
- TÉLÉCONSULTATION ILLIMITÉE 24H/24 ET 7J/7
- 500 € DE SERVICE À LA PERSONNE EN CAS D'HOSPITALISATION AVEC L'ASSISTANCE
- PRODUIT COMPLÉMENTAIRE AVEC LE PACK HOSPI POUR BÉNÉFICIER D'IJ EN CAS D'HOSPITALISATION

SANTE DES ANIMAUX



CARACTERISTIQUES

- Souscription possible jusqu'à l'âge de 12 ans pour les **chiens** et **chats** et 10 ans pour les **forets**, protection à vie, prise en charge de garanties de prévention (formule premium plus)
- Un plafond de prise en charge parmi les plus compétitifs du marché : jusqu'à 2 500 €
- Réduction de 25 % sur l'animal le plus jeune à partir de la 2ème formule complète, premium ou premium plus
- Franchise minimum de 20 € pour toutes les formules et maximum de 106 €
- Des garanties performantes à partir de 7€ /mois
- Flexibilité du règlement des cotisations

DOCUMENTS A FOURNIR – COMPLÉMENTAIRE SANTE

- **Attestation carte vitale**
- **Carte nationale d'identité**
- **RIB**

DOCUMENTS A FOURNIR – SANTE DES ANIMAUX

- **Carnet de santé de l'animal**
- **RIB**



POINT INFO

À compter du 1^{er} décembre 2020, grâce à la Résiliation Infra-Annuelle (RIA) vous pourrez résilier et changer de contrat de complémentaire santé à tout moment après 1 an d'engagement, sans frais ni pénalités.

Vous pourrez **nous demander de nous charger de la résiliation** de votre contrat de complémentaire santé auprès de votre organisme assureur actuel.

Durant la procédure de changement, nous nous assurons qu'il n'y aura pas d'interruption de votre couverture complémentaire santé.

Vos cotisations seront proratisées. En effet, votre organisme assureur actuel sera tenu de vous rembourser les cotisations éventuellement trop perçues dans les 30 jours à compter de la date d'effet de la résiliation.



Un contrat forfaitaire évitant les mauvaises surprises au moment de l'accident (l'invalidité prise en charge dès 5%) avec des services d'assistance au choix



Souscription facile : adhésion zéro papier, aucune formalité médicale

PRÉVOYANCE FAMILLE

ACCIDENT DE LA VIE - LA PROTECTION EN CAS D'ACCIDENT DE LA VIE PRIVÉE ET DE LA CIRCULATION

En solo, en couple ou en famille la vie est faite d'imprévus.

Un accident de la vie privée, un licenciement, un arrêt de travail prolongé, cette solution adoucit les moments difficiles... une solution innovante et complète qui permet de rebondir et d'être accompagné en cas de coups durs.

A PARTIR DE 10 €/ MOIS



RETRAITE INDIVIDUELLE

- **PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE INDIVIDUEL (PERIN) PARTICULIER - GENERATION FORMULE PRESTIGE**

Toute personne qui souhaite préparer sa retraite de façon individuelle en réduisant ses impôts et en profitant du choix, le jour venu, de percevoir une rente et/ou un capital.

Âge maximum : 62 ans.

Versements périodiques*, versements libres * Au minimum 1,5 % du plafond de la sécurité sociale les adhérents ont la possibilité d'opter pour la déductibilité ou la non-déductibilité fiscale à chaque versement.

Protection familiale : versement d'une rente viagère immédiate ou d'un capital (équivalent au capital constitutif de la rente) au bénéficiaire désigné lors du décès de l'adhérent avant l'entrée en jouissance du supplément de retraite. Montant de 50% de la rente qui aurait été servie à l'adhérent s'il avait vécu et cotisé sur le fonds en euros à compter de la date de son décès, jusqu'à l'âge de 67 ans (avec suppression de la majoration de 1,5%).

Table de mortalité : Garantie pour l'adhérent que la table utilisée pour le calcul de la rente lors de son départ en retraite, sera la table de mortalité qui était applicable à la date de son adhésion. La garantie porte sur les versements volontaires et les transferts intervenants pendant les 3 premières années suivant l'adhésion.

Décès Plancher : En cas de décès de l'adhérent avant le départ à la retraite, versements au(x) bénéficiaire(s) désigné(s) d'un capital, calculé sur l'ensemble du contrat, correspondant à la différence, si elle est positive, entre :

- le cumul des versements (nets de frais et du coût des garanties de prévoyance retenues) ou des transferts entrants sur le compartiment, entre la date de l'adhésion et la date du décès,
- l'épargne égale à la contre-valeur en euros des droits inscrits au compte de l'adhérent par compartiment. La garantie plancher est gérée sur le contrat dans sa globalité (C1 + C2 + C3), et non au niveau de chaque compartiment (plafond limité à 150 000 euros).

ASSURANCE EMPRUNTEUR

DOCUMENTS A FOURNIR

- Carte nationale d'identité
- RIB
- Offre de prêt signée
- Bulletin adhésion assurance en cours

- LOI HAMON / BOURQUIN OU LEMOINE ?

N'ATTENDEZ PAS POUR NOUS ENVOYER VOS DOSSIERS DE CHANGEMENTS D'ASSURANCE DE PRÊT !!!



DATE D'EFFET : AVANT LE 1ER OCTOBRE

LOI HAMON / BOURQUIN

VOS DEMANDES SERONT TRAITÉES EN LOI HAMON / BOURQUIN.

=> LE COURRIER DE RÉSILIATION EN RECOMMANDÉ EST ENVOYÉ IMMÉDIATEMENT APRÈS RÉCEPTION DU DOSSIER.



DATE D'EFFET : APRÈS LE 1ER OCTOBRE

LOI LEMOINE

VOS DEMANDES SERONT TRAITÉES EN LOI LEMOINE, NOUS PARAMÉTRONS L'ENVOI DES LETTRES RECOMMANDÉES POUR LE 1ER SEPTEMBRE.

VOUS POUVEZ DÈS À PRÉSENT ENVOYER VOS DEMANDES ET NOUS LES TRAITERONS À CE MOMENT-LÀ !

ASSURANCE DEPENDANCE

CONDITIONS DE SOUSCRIPTION

- ÂGE À L'ADHÉSION : DE 55 À 75 ANS (INCLUS)
- STATUT PROFESSIONNEL : TOUS
- LIEU DE RÉSIDENCE : FRANCE MÉTROPOLITAINE, DROM (HORS MAYOTTE), SAINT-BARTHÉLEMY ET SAINT-MARTIN.



POINTS FORTS

- CONTRAT PERSONNALISABLE AVEC DEUX FORMULES AU CHOIX : DÉPENDANCE LOURDE OU DÉPENDANCE PARTIELLE ET LOURDE.
- DEUX OPTIONS POUR S'ADAPTER A VOS BESOINS: REPOS DE L'AIDANT ET CAPITAL PREMIÈRES DÉPENSES
- GARANTIE ACQUISE APRÈS 8 ANS DE COTISATIONS, MÊME SI L'ADHÉRENT NE COTISE PLUS
- DES PRESTATIONS D'ASSISTANCE COMPLÈTES : PROTECTION JURIDIQUE, ACCOMPAGNEMENT DE L'ASSURÉ AIDANT D'UN PROCHE, BILANS PRÉVENTION, ADAPTATION DU DOMICILE, TÉLÉASSISTANCE, ...





ASSURANCE PLAISANCE

RENSEIGNEZ-VOUS également sur l'assurance Jet ski et / ou le financement pour l'achat d'un bateau ou d'un Jet ski

UN PROJET PLAISANCE VOUS TROTTE DANS LA TÊTE ? VOUS SOUHAITEZ LA MEILLEURE ASSURANCE POUR VOTRE BATEAU ?
NOTRE PARTENAIRE DE CONFIANCE APRIL MARINE*, VOUS PROPOSE :

- Une assurance plaisance multirisque performante responsabilité civile, couverture du bateau en toutes circonstances, protection de l'équipement de bord, couverture des sports nautiques, assistance, protection juridique...
- Des garanties innovantes et exclusives assistance et dépannage à quai et en mer 7j/7 et 24h/24 en cas de panne immobilisant le bateau. Garantie avarie moteur pour se prémunir contre les pannes d'origine aléatoire et jusqu'aux 50 ans du moteur.
- De nombreux services pour vous faciliter la plaisance météo marine, entretien du bateau, petites annonces en ligne, acte de vente, espace boutique, application mobile...
- **96 % DES CLIENTS SONT SATISFAITS DE NOS ASSURANCES PLAISANCE !**

MULTIRISQUE PROFESSIONNELLE



- L'assurance multirisque professionnelle complète, ouverte à près de 80 activités réparties sur 8 secteurs.
- Contrat simple et transparent **pour les professionnels soucieux de protéger au mieux leur activité.**

- **DOCUMENTS A FOURNIR**

- Kbis
- Bail
- Carte nationale d'identité du gérant
- Rib

- Activités : commerce de détail alimentaire, restauration, équipement de la maison - décoration, habillement et accessoires, hygiène - santé - esthétique, sport - loisirs - culture - voyage, autres commerces de détail, services...
- Chiffre d'affaires jusqu'à **1 000 000 €**
 - Micro-entrepreneurs : Activité de commerce : **82 200 €** Activité de prestation de services : **32 900 €**
- Locaux professionnels d'une superficie maximum de **500 m²**
- Le contenu de **5 000 € à 150 000 €** (*cela comprend : le mobilier et le matériel professionnels, les matériels électriques et/ou électroniques, les marchandises, les effets et objets personnels appartenant aux préposés, aux autres personnes présentes ou à l'assuré, y compris les objets de valeur personnels, les objets appartenant à autrui et que vous exposez dans vos locaux professionnels à titre temporaire ou permanent (autres que les marchandises de votre profession), les archives informatiques ou non, les fonds et valeurs*)

RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE



Que couvre ce contrat responsabilité civile professionnelle ?

Ce contrat couvre financièrement et juridiquement votre responsabilité civile professionnelle. Il vous permet de bénéficier d'une couverture complète et adaptée à vos besoins afin que vous puissiez exercer sereinement !

Garanties indispensables

- Responsabilité civile professionnelle

Cette garantie vous protège en cas de mise en cause par un tiers dans le cadre de votre activité. Elle couvre les préjudices qui engagent votre responsabilité ou celle de vos salariés. Elle est notamment utile en cas de faute professionnelle.

- Responsabilité civile exploitation

Ce contrat prend en charge les dégâts causés à des clients, visiteurs, salariés, stagiaires, étudiants... Dans le cadre de votre activité : chute d'un visiteur au sein de vos locaux professionnels, détérioration d'un bien personnel d'un client(montre, téléphone etc.).

- Assistance (formules +equilibré et +complet)

Cette garantie inclut des prestations d'assistance aux personnes en cas de maladie ou de blessure(transport/rapatriement médical, retour des bagages, prise en charge des enfants de moins de 15 ans, etc.), En cas d'agression (soutien psychologique), ou de cessation d'activité consécutive à un sinistre (aide au retour à l'emploi)

- Protection juridique (formules +equilibré et +complet)

En cas de conflit avec un salarié, un client, un fournisseur ou un concurrent, soyez conseillé, informé et accompagné par nos experts pour résoudre le litige. Par la suite et si nécessaire, cette garantie couvre vos frais d'avocat et de procédures.

- E-réputation (formules +equilibré et+complet)

Notre partenaire, iprotego, vous aide à gérer votre notoriété en ligne en menant des actions de veille sur vos pages web, à la recherche des mauvais avis,



ASSURANCES PRO AUTO ET 2 ROUES



La solution pour assurer la **Responsabilité Civile Professionnelle** et l'activité des Taxis et VTC. Ce contrat couvre les **dommages corporels** aux personnes véhiculées, c'est-à-dire le conducteur et ses clients ainsi que les **dommages matériels** causés aux tiers, au véhicule ainsi que les biens détenus par les clients.

• AUTO DU PROFESSIONNEL

- Protection globale et essentielle du véhicule, du conducteur, des matériels et des marchandises transportés
- Large choix d'activités couvertes : artisans, commerçants, exploitants agricoles, professions libérales et autres sociétés
- Offre souple avec choix de la conduite "tous conducteurs" ou "conducteur désigné" avec rachat de franchise possible (conduite élargie)
- Garantie du conducteur modulable avec 4 niveaux au choix
- Protection des équipements professionnels jusqu'à 15 000 €
- Assistance 0 km performante et véhicule de remplacement
- Tarif compétitif calculé au plus juste



• PRO CYCLO LIVRAISON

La livraison à domicile en cyclos (jusqu'à 50 cm³) équipés d'un caisson de livraison : **un marché en plein essor !**

Ce contrat répond spécifiquement aux besoins de votre client professionnel :

- restauration rapide : pizzas, sushis, sandwichs, traiteur, boulangerie, plateaux repas...
- toute livraison dite "de services" : journaux, services à la personne...
- larges critères de souscription : création acceptée, flotte jusqu'à 20 cyclos par site (soumission à partir de 21 véhicules)
- tarif forfaitaire et dégressif
- accord sous 2h pour les dossiers spécifiques
- gestion par une équipe spécialisée et dédiée

ASSURANCE HOMME CLE

LA GARANTIE D'UN CAPITAL POUR ASSURER LA PÉRENNITÉ DE L'ENTREPRISE EN CAS DE DÉCÈS / PTIA DE L'HOMME OU DE LA FEMME CLÉ DE L'ENTREPRISE.

CONDITIONS DE SOUSCRIPTION

- ÂGE À L'ADHÉSION : DE 18 ANS À 64 ANS (INCLUS)
- STATUT PROFESSIONNEL : INDÉPENDANTS
- LIEU DE RÉSIDENCE : FRANCE MÉTROPOLITAINE (Y COMPRIS CORSE) + DROM (MARTINIQUE, GUADELOUPE, GUYANE, RÉUNION) + SAINT-MARTIN + SAINT BARTHÉLEMY



POINTS FORTS

- AUCUN DÉLAI D'ATTENTE
- DÉCÈS TOUTES CAUSES VERSÉ JUSQU'À 80 ANS
- RÉDUCTION DE 50% POUR LES NON FUMEURS



RESPONSABILITÉ CIVILE DÉCENNALE

Le contrat garantit la réparation des dommages survenant sur des ouvrages réalisés par le constructeur ou auxquels il a participé.

Il s'agit des dommages affectant l'ouvrage dans sa solidité et le rendant impropre à sa destination.

Il répond à l'obligation d'assurance et à la présomption de responsabilité qui pèsent sur les constructeurs, conformément à la loi dite «SPINETTA» du 4 janvier 1978.

Le contrat d'assurance permet donc aux constructeurs de couvrir leur responsabilité décennale vis-à-vis du maître de l'ouvrage et des propriétaires successifs pour une période de dix ans après la réception de l'ouvrage auquel ils ont participé.

NOS RÈGLES DE SOUSCRIPTIONS

- Chiffre d'affaires compris entre 20 000 € et 5 000 000 € (au-delà, sur étude)
- Effectif maximum : 50 employés (au-delà, sur étude)
- Expérience : attestation décennale ou justificatifs (3 ans en GO et 2 en SO)
- 9 activités maximum (au-delà, sur étude)
- Sinistralité maximum (S/P) : 30%
- Sans assurance depuis 4 ans maximum (48 mois)

RÈGLES DIVERSES :

- Société en création acceptée
- Société résiliée pour impayé : justificatif de régularisation et paiement annuel obligatoire
- Société en redressement judiciaire non acceptée
- RCP seule non acceptée
- Forme juridique non importante

Documents à fournir

- Copie de la carte répertoire des métiers / copie de l'extrait kbis de moins de 3 mois
- Papier à entête / tampon commercial
- Justificatifs d'expérience professionnelle (certificat de travail, attestation employeur / fiches de paie) de 1 an minimum sur la période des 3 dernières années à compter de la demande des garanties, pour chaque activité déclarée.
- Factures de chantiers réalisés pour l'ensemble des activités demandées en garantie: 5 factures au minimum de moins de 1 an de chaque activité déclarée.
- Attestation d'assurance de l'assureur précédent
- Statistique sinistres de l'assureur précédent

DOMMAGE OUVRAGE

Que couvre le contrat ?

Le contrat dommages-ouvrage répond à l'obligation d'assurance qui pèse sur le maître de l'ouvrage avec la possibilité de souscrire en option des garanties complémentaires.

Il couvre le financement des travaux de réparation des désordres couverts par la garantie décennale obligatoire.

Le maître de l'ouvrage et les propriétaires successifs sont ainsi couverts pour une période de dix ans après la réception de l'ouvrage.

Qui doit souscrire ?

La loi 78.12 du 4 janvier 1978, dite « loi spinetta » oblige le maître d'ouvrage, c'est-à-dire celui pour le compte de qui sont réalisés les travaux, y compris sur un bâtiment existant, à souscrire une assurance dommages-ouvrage.

Pourquoi souscrire ?

Pour un **professionnel**, le défaut d'assurance peut emporter des condamnations pénales allant d'un emprisonnement de six mois et d'une amende de 75 000 euros ou de l'une de ces deux peines.

Pour un **particulier** qui entreprend des travaux pour lui-même, ce dernier n'encourt pas de sanction pénale. Néanmoins, sa responsabilité peut être engagée s'il vient à vendre son bien avant une période de 10 ans après achèvement des travaux.

Nos règles de souscriptions :

- Etude de sol obligatoire (G2 PRO minimum, préconisations du géotechnicien suivies obligatoirement)
- Maîtrise d'oeuvre complète obligatoire
- Contrôle technique obligatoire (mission L) si le coût total de construction est supérieur à 500 000 €
- Construction située en France Métropolitaine
- Tous les intervenants à l'acte de construire doivent être assurés en décennale, valable à la déclaration d'ouverture de chantier et pour les activités effectuées

Exclusions du produit :

- Le Maître de l'ouvrage intervient dans la construction
- Les travaux sont réalisés avec des matériaux ou des procédés de technique non-courante
- Les ouvrages du génie civil (ouvrage d'art, centre aquatique)
- Ouvrage non-soumis à l'obligation d'assurance

Prévoyance Pro+

La solution qui s'adapte à la situation familiale et aux spécificités professionnelles du TNS Profession Libérale ou Chef d'entreprise, pour protéger sa famille et son entreprise.

Conditions de souscription

- Âge à l'adhésion : de 18 ans à 64 ans (inclus)
- Statut professionnel : professions libérales et chefs d'entreprises (cumul emploi retraite accepté)
- Lieu de résidence : France continentale + DROM
- Revenus : Profession libérale : de 40 000 € à 400 000 € de revenu ; Chef d'entreprise : de 60 000 € à 400 000 € de revenu



Points forts

- Une offre modulaire : 3 formules et des niveaux de garanties et options au choix
- Pas de surprise : une offre sans déduction du RO ; l'indemnité souscrite = l'indemnité versée
- Des garanties évolutives dans le temps : cumul emploi retraite, capital décès jusqu'à 80 ans...
- Un parcours digitalisé avec signature électronique
- Un outil de simulation du RO pour apporter le meilleur conseil à votre client

PRÉVOYANCE TNS



RENSEIGNEZ VOUS SUR LES
OFFRES COMPLEMENTAIRES A
LA PREVOYANCE

- Frais Généraux
- Santé Select - Pro
- Solution Prévoyance Collective



Plan d'Épargne Retraite Individuel (PERIN) TNS - ORIGINE formule PRESTIGE

Toute personne qui souhaite préparer sa retraite de façon individuelle en réduisant ses impôts et en profitant du choix, le jour venu, de percevoir une rente et/ou un capital.

Conditions d'adhésion Âge maximum : 62 ans.

Garanties

Décès : En cas de décès avant la liquidation de la retraite, versement aux bénéficiaires désignés de l'épargne accumulée dans les 3 compartiments sous forme de capital.

Exonération (optionnelle) : En cas d'arrêt de travail supérieur à 90 jours consécutifs, prise en charge du montant du versement périodique par l'assureur pendant la période comprise entre le 91e jour suivant l'arrêt total de travail continu et la date de cessation de l'incapacité complète.

Protection familiale : Versement d'une rente viagère immédiate ou d'un capital (équivalent au capital constitutif de la rente) au bénéficiaire désigné lors du décès de l'adhérent avant l'entrée en jouissance du supplément de retraite.

Montant de 50% de la rente qui aurait été servie à l'adhérent s'il avait vécu et cotisé sur le fonds en euros à compter de la date de son décès, jusqu'à l'âge de 67 ans (avec suppression de la majoration de 1,5%).

Table de mortalité : Garantie pour l'adhérent que la table utilisée pour le calcul de la rente lors de son départ en retraite, sera la table de mortalité qui était applicable à la date de son adhésion. La garantie porte sur les versements volontaires et les transferts intervenants pendant les 3 premières années suivant l'adhésion.

Décès Plancher : En cas de décès de l'adhérent avant le départ à la retraite, versements au(x) bénéficiaire(s) désigné(s) d'un capital, calculé sur l'ensemble du contrat, correspondant à la différence, si elle est positive, entre :

- le cumul des versements (nets de frais et du coût des garanties de prévoyance retenues) ou des transferts entrants sur le compartiment, entre la date de l'adhésion et la date du décès,
- l'épargne égale à la contre-valeur en euros des droits inscrits au compte de l'adhérent par compartiment.

La garantie plancher est gérée sur le contrat dans sa globalité (C1 + C2 + C3), et non au niveau de chaque compartiment (plafond limité à 150 000 euros).

PRESENTATION DU CABINET

Le cabinet 1978 COURTAGE ASSURANCES est un courtier en assurance. Il exerce son activité en proposant, après avoir analysé les Besoins de son client, un ou plusieurs contrats d'assurances sélectionnés parmi les offres et produits provenant d'une ou plusieurs Compagnies d'assurance partenaires de notre cabinet. En ce qui concerne ces contrats, nous vous informons que notre société n'est soumise À aucune obligation contractuelle d'exclusivité et que nous pouvons, si vous le souhaitez, vous communiquer le nom des compagnies avec Lesquelles nous travaillons habituellement (article 521-2 du C. Ass).

- **Dénomination sociale:** 1978 courtage assurances
- **Forme de la société:** SAS au capital de 1000 € immatriculée au RCS de Nice sous le n°899640114
- **Siège social:** 32 avenue Georges Clemenceau 06000 NICE
- **Tél.:** 0493923831
- **Email:** contact@assurance1978courtage.Com
- **ORIAS:** immatriculé à ce registre sous le n°21005212 (consultable sur www.Orias.Fr) en qualité de courtier d'assurances
- **Assurances :**garantie financière et responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L 512-6 et L 512-7 du code des Assurances.

Nous vous informons également que le cabinet 1978 courtage assurances n'a aucun lien capitalistique, même minoritaire, ne détient Aucun droit de vote ni participation, direct ou indirect, au capital d'une entreprise et/ou groupe d'assurance, une mutuelle ou un institut de Prévoyance. De même, aucune entreprise et/ou groupe d'assurance, aucune mutuelle ou institut de prévoyance ne détient de droit de vote ou Participation, direct ou indirect, au capital du cabinet 1978 COURTAGE ASSURANCES.

Le cabinet 1978 COURTAGE ASSURANCES est la propriété de son dirigeant.



FAISONS CONNAISSANCE

A retourner par mail ou par courrier

Mail : contact@assurance1978courtage.com

Adresse : 1978 courtage Assurances

32 Avenue Georges Clemenceau

06000 Nice

VOUS ÊTES :

- Un particulier
- Un travailleur indépendant (chef d'entreprise , auto-entrepreneur, libéral, etc...)

VOTRE IDENTITÉ

Mr / Mme

Nom et prénom

Date et ville de naissance

Adresse postale

Adresse mail

Tel

Situation matrimoniale

Fumeur : oui non

Pratique de sports dangereux : oui non

VOTRE FAMILLE :

CONJOINT:

Mr / Mme

Nom et prénom

Date et ville de naissance

Adresse postale

Adresse mail

Tel

Fumeur : oui non

Pratique de sports dangereux : oui non

ENFANTS :

1 - Nom et prénom

Date et ville de naissance

2 - Nom et prénom

Date et ville de naissance

3 - Nom et prénom

Date et ville de naissance

4 - Nom et prénom

Date et ville de naissance

5 - Nom et prénom

Date et ville de naissance



FAISONS CONNAISSANCE (SUITE)

VOTRE SITUATION PROFESSIONNELLE :

Catégorie métier :

Métier :

Statut professionnel :

Régime sécurité sociale :

Numéro de sécurité sociale :

Enseigne commerciale :

Numéro de SIRET:

Adresse entreprise:

Tel:

Email:

COMMENT ÊTES VOUS PROTEGES ?

-Complémentaire santé n°.....

Compagnie.....

Date d'échéance (de souscription).....

Cotisation€ / an

-Prévoyance ou prévoyance famille n°.....

Compagnie.....

Date d'échéance (de souscription).....

Cotisation€ / an

-Assurance Habitation / scolaire n°.....

Compagnie.....

Date d'échéance (de souscription).....

Cotisation€ / an

- Assurance Emprunteur n°.....

Compagnie.....

Date d'échéance (de souscription).....

Cotisation€ / an

- Assurance Auto / Moto n°.....

Compagnie.....

Date d'échéance (de souscription).....

Cotisation€ / an

- Plan épargne retraite

OUI

NON

Compagnie

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

Je souhaite réaliser un bilan GRATUIT de mes contrats d'assurance ci-dessous :

-

-

-

-

Je souhaite avoir une tarification pour le(s) produit(s) suivante(s):

-

-

-

-

Je souhaite être contacté(e) pour convenir d'un rendez-vous

le matin (9h – 12h)

l'après-midi (13h30 – 16h)

Date et signature :

